

Davantage de moyens pour l'accueil des victimes de violence

Les cantons de Vaud et du Valais renforcent leur soutien aux foyers destinés aux victimes de violence domestique. Un nouveau lieu sera ouvert à Morges en mai, alors que le financement des structures valaisannes est pérennisé.



© Rodnae / Pexels

En Suisse, les femmes sont quatre fois plus souvent victimes de violences domestiques que les hommes. En moyenne annuelle, plus de 150 femmes sont mises en sécurité et hébergées dans le canton de Vaud - 152 en 2021, pour une durée moyenne de séjour de 55 jours. En Valais, en 2021, les centres de consultation LAVI (loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions) ont dirigé 52 familles, soit 91 personnes, vers les quatre structures cantonales existantes.

L'Etat du Valais a annoncé que les structures d'hébergement pour les victimes de violences domestiques verront leur financement amélioré dès cette année. Ainsi, en plus d'un financement à 100%, contre 80% jusqu'ici, ces structures bénéficieront d'une couverture de déficit.

Mise en place dans le cadre d'un projet-pilote depuis l'automne 2020, la structure d'accueil pour victimes de violences domestiques gérée par la fondation l'EssentiElles dans la région de Monthey est pérennisée. Cette structure offre aux victimes du Chablais une prise en charge à proximité de leur lieu de vie. Trois autres structures d'hébergement poursuivent leurs activités : le Point du jour dans la région de Martigny, l'Accueil Aurore dans la région de Sion, ainsi qu'Unterschluof qui œuvre dans le Haut-Valais.

Grâce aux nouveaux mandats de prestations avec l'Etat du Valais, ces quatre structures actives peuvent entrevoir l'avenir de leur activité avec plus de sérénité et pourront se concentrer sur leur mission prioritaire : l'hébergement et l'accompagnement de victimes de violences domestiques en lien avec les centres de consultation LAVI.

Un nouveau foyer d'accueil dans le canton de Vaud

De l'autre côté du Rhône, l'Etat de Vaud accueille actuellement en urgence les victimes au Centre MalleyPrairie, à Lausanne. Ses capacités d'accueil étant devenues insuffisantes, un deuxième foyer ouvrira ses portes à Morges, au début du mois de mai.

Ce nouvel espace disposera des mêmes prestations que le centre lausannois : l'hébergement de femmes majeures victimes de violences et leur accompagnement dans le quotidien. Il leur sera aussi offert du soutien pour les démarches administratives et juridiques, des consultations à visée thérapeutique, et, enfin, de l'aide pour trouver un logement et un travail. Les intervenantes sociales proposeront également un suivi ambulatoire sur place pour des victimes de violences hors résidence – femmes et hommes – qui ont besoin d'un accompagnement sur le plan social et psychologique. Le nouveau foyer sera géré par la Fondation MalleyPrairie.

Un large dispositif de prise en charge

Ces deux structures vaudoises d'accueil d'urgence s'insèrent dans un dispositif de prise en charge plus large des victimes et des auteurs, financé par le Département de la santé et de l'action sociale à hauteur d'environ 15 millions de francs par an. Il s'agit par exemple du programme cantonal d'aide et de conseil pour les couples, du Centre de Prévention de l'Ale qui accompagne des auteurs de violence, de l'offre de constats médico-légaux pour agression

sexuelle proposée par le CHUV et les hôpitaux d'Yverdon, de Rennaz, de Payerne, de Nyon et de Morges, ainsi que du Centre LAVI. Ce dernier met à disposition des aides d'urgence gratuites comme l'hébergement d'urgence, l'intervention de crise par un psychothérapeute ou encore la première consultation juridique par un avocat.

Plan spécifique depuis 2012

Afin de lutter contre les violences domestiques, l'Etat de Vaud a mis en place un plan spécifique en 2012, pour assurer la protection des victimes et accompagner le travail réflexif des auteurs pour éviter la récurrence. Trois ans plus tard, il a introduit le principe « Qui frappe part », qui veut que l'agresseur quitte le domicile si la personne victime de violence demande l'aide de la police. En 2018, la loi vaudoise d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD) est entrée en vigueur, renforçant davantage le dispositif existant.

Grâce à cette politique active, le nombre d'auteurs de violences, expulsés du domicile commun et ainsi éloignés de la victime, est passé de 275 cas en 2015 à plus de 400 cas en 2021. En outre, le nombre d'auteurs d'agressions qui suivent au minimum un entretien socio-éducatif a doublé depuis l'entrée en vigueur de la LOVD. Chaque année, environ 800 auteurs amorcent un travail socio-éducatif pour changer de comportement.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2022, des nouvelles dispositions fédérales relatives à la surveillance électronique dans les cas de violence, menaces ou harcèlement (art. 28c du Code civil) permettent d'améliorer par le biais de la surveillance électronique l'efficacité des mesures d'interdiction de s'approcher, de prendre contact avec la victime ou de pénétrer dans une zone délimitée. Cette disposition de droit civil représente une avancée de plus en matière de protection des victimes et de leurs enfants.

L'Etat soutient également l'association « Violence que faire » qui offre un service de conseil en ligne, la fondation As'trame qui apporte un soutien aux enfants en difficulté, notamment en lien avec de la violence domestique, et l'association Astrée qui s'occupe des victimes de traite et d'exploitation.

(CROC avec communiqués)

Lire également :

- Jessica Chan Sum Fat, Béatrice Villacastin, Francesca Suardi et Béatrice Cortellini, [«Violence conjugale: l'aide en ligne, un outil utile»](#), REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 21 février 2022
- Magali Guillain, Lucile Franz et René Knüsel, [«Innover dans la lutte contre la violence conjugale»](#), REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 19 avril 2021